



Edition septembre 2020

# Règlement interne de la Crèche-Garderie Le Colibri

## Colibri - VERNAY

Ch. du Vernay 34

1196 Gland

Tél. 022 364 15 21

[vernay@lecolibri.ch](mailto:vernay@lecolibri.ch)

Ch. de la Chavanne 15

1196 Gland

Tél. 022 995 95 45

[amandier@lecolibri.ch](mailto:amandier@lecolibri.ch)

## Colibri - EIKENØTT

Allée Louis Cristin 2

1196 Gland

Tél. 022 364 06 10

[eikenott@lecolibri.ch](mailto:eikenott@lecolibri.ch)

[www.lecolibri.ch](http://www.lecolibri.ch)

Chers parents,

Nous nous réjouissons de l'intérêt que vous portez à la Crèche-Garderie Le Colibri et avons le plaisir de vous soumettre en annexe notre règlement interne qui complète celui du Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT), à votre disposition sur son site, [www.reseautoblerones.ch](http://www.reseautoblerones.ch) .

Dans un environnement propice à un développement harmonieux de vos enfants, la Crèche-Garderie Le Colibri accueille : **44 enfants (Colibri Eikenøtt) et 73 enfants (Colibri Vernay) répartis en 4 groupes distincts :**

Groupe des bébés appelés **Poussins** :

**10 enfants âgés de 3 mois à 18 mois (Colibri Eikenøtt)**  
**15 enfants âgés de 3 mois à 18 mois (Colibri Vernay)**

Groupe des « Petits Trotteurs » appelés **Oursons** :

**7 enfants âgés de 18 mois à 2 ans et + (Colibri Eikenøtt)**  
**14 enfants âgés de 18 mois à 2 ans et + (Colibri Vernay)**

Groupe des « Grands Trotteurs » appelés **Koalas** :

**7 enfants âgés de 2 à 3 ans (Colibri Eikenøtt)**  
**14 enfants âgés de 2 à 3 ans (Colibri Vernay)**

Groupe des « Grands » appelés **Ecureuils** :

**20 enfants âgés de 3 ans à 6 ans (Colibri Eikenøtt)**  
**20 enfants âgés de 3 ans à 6 ans et 10 enfants âgés de 4 ans à la fin 2<sup>ème</sup> HARMOS (Colibri Vernay)**

### **Ethique chrétienne et démarche éducative**

Les membres de l'équipe éducative, du Comité et de l'Association adhèrent à l'éthique chrétienne et font presque tous partie de l'une ou l'autre des églises de la région (adventiste, catholique, évangélique et réformée).

La démarche éducative du Colibri se fonde sur les valeurs chrétiennes telles que : le respect, le partage, l'écoute, l'acceptation d'autrui, le pardon, etc.

En collaboration avec les parents, la démarche éducative vise à favoriser le développement affectif, psychomoteur et cognitif des enfants, dans un cadre sécurisant et dans le respect des spécificités de chacun. Au travers des découvertes, de la socialisation, de l'apprentissage de l'autonomie, des jeux libres, des activités proposées et de la créativité, chaque enfant pourra vivre une expérience en collectivité.

### **Autorisation**

La Crèche-Garderie du Colibri est soumise à la législation vaudoise, à savoir à l'autorité et au contrôle de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE). Les enfants sont confiés à un personnel qualifié, spécialisé dans le domaine de la petite enfance (selon les normes de l'OAJE) et en nombre suffisant, ce qui permet de prendre en compte les besoins individuels de chaque enfant.

### **Remerciements**

**Pour le site du Colibri Vernay**, nous sommes reconnaissants à l'église évangélique de l'Arc-en-Ciel, laquelle met à notre disposition des locaux agréables, spacieux et adaptés aux enfants, pour un loyer modéré.

**Pour les groupes des Koalas et Ecureuils**, le Colibri Vernay dispose en effet dans ces locaux de 6 salles aménagées pour les besoins de chaque groupe, d'une cour extérieure au Rez, d'un grand jardin engazonné et d'une grande place de jeu goudronnée. Ces locaux sont également utilisés le week-end par l'école du dimanche de l'Eglise Arc-en-Ciel.

**Pour le groupe des Poussins et Oursins**, le Colibri Vernay dispose d'une annexe, au chemin de la Chavanne 15, à 300 mètres de l'Arc en Ciel, au rez de chaussée d'un immeuble locatif neuf appelé l'Amandier et d'un grand jardin devant les salles de vie.

**Pour le site du Colibri Eikenøtt**, il est situé au cœur du nouveau éco quartier de Gland, au rez de chaussée d'un des immeubles de l'Allée Louis Cristin, entouré de nombreux espaces verts.

### **Membres de l'Association**

Bien que cela ne soit pas une condition pour l'inscription de vos enfants, nous encourageons les parents à devenir membres de l'Association. Les statuts ainsi que des formulaires de demande d'adhésion comme membre sont à votre disposition, si vous le désirez.

Nous espérons que vous et vos enfants aurez du plaisir à fréquenter ce lieu d'accueil.

*Le Comité du Colibri*

# REGLEMENT INTERNE A LIRE ATTENTIVEMENT

## A. Généralités

### 1. Quels sont les enfants qui sont accueillis au Colibri

Le Colibri accueille sans distinction les enfants âgés de **3 mois à la fin de la 2<sup>ème</sup> HARMOS**. Une fréquentation minimum de deux demi-journées par semaine est demandée.

### 2. Horaires et vacances

Le Colibri est ouvert de **7h15 à 18h30** du lundi au vendredi.

Il est fermé un mois par année soit : 3 semaines en été pendant les vacances scolaires et une semaine en fin d'année, entre Noël et Nouvel An.

Il est aussi fermé pendant les jours de congés officiels (voir par. 14 du règlement du RAT) ainsi que le vendredi qui suit le jour de l'Ascension.

### 3. Facturation et Tarif

La facturation s'effectue sur 11 mois, le mois de juillet étant gratuit. Le tarif applicable est celui du RAT.

### 4. Relations parents - équipe éducative

Le Colibri souhaite être un partenaire des familles dans la prise en charge des enfants, ceci afin d'assurer continuité, cohérence et bien-être dans l'accompagnement de ces derniers.

Les parents sont invités lors des différentes fêtes de l'année et évènements spéciaux, ainsi que durant l'année au sein des petits groupes, après en avoir convenu les modalités pratiques avec l'équipe éducative.

En dehors des échanges journaliers, l'équipe et la Directrice du site, se tiennent volontiers à disposition sur rendez-vous pour des entretiens plus approfondis, ou des bilans lors des passages d'un groupe à l'autre.

Les parents sont invités à transmettre leurs propositions, remarques ou réclamations à la Directrice du site, ou au président du Comité.

## B. Organisation

### 5. Heures d'arrivée et de départ

Le déroulement de la journée est défini en fonction des objectifs pédagogiques. Les différentes périodes de la journée sont, pour l'enfant, les témoins du temps qui s'écoule et donc des points de repère qui lui permettront de se sentir en sécurité.

C'est pourquoi, **il est important** que les heures d'arrivée et de départ soient respectées. **A l'arrivée et au départ de l'enfant, le parent doit avoir un contact avec l'équipe éducative.**

<b><u>Arrivée matin :</u></b>	entre 7h15 et 9h00	au plus tard
<b><u>Pour le repas de midi :</u></b>	entre 11h00 et 11h15 <b>Poussins+Amandier</b> entre 11h15 et 11h20 <b>les autres groupes</b>	au plus tard
<b><u>Arrivée après-midi :</u></b>	entre 14h00 et 14h30	au plus tard
<b><u>Départ matin :</u></b>	entre 11h30 et 11h55	au plus tard
<b><u>Après le repas de midi :</u></b>	entre 12h20 et 12h30 entre 12h30 et 12h40 <b>Ecureuils Eikenøtt</b>	au plus tard
<b><u>Après la sieste :</u></b>	entre 14h20 et 14h30	au plus tard
<b><u>Départ le soir :</u></b>	entre 17h00 et 18h25	au plus tard

**Pour le groupe des Poussins**, les arrivées et les départs l'après-midi peuvent se faire jusqu'à 15 heures.

A l'arrivée, les parents sont responsables de leur enfant **jusqu'à ce qu'il soit confié à un(e) éducateur(trice)**. Au moment du départ, les parents sont responsables de leur enfant dès l'instant où l'éducateur(trice) a transmis les informations concernant le déroulement de la journée.

Si les parents font appel à une tierce personne (**âgée de 16 ans au moins**), non désignée comme personne autorisée sur la feuille d'inscription pour venir chercher leur enfant, ils remplissent une « autorisation spéciale » (formulaire à disposition auprès des éducateurs(trices)).

## **6. Repas – Sieste**

Le petit déjeuner est proposé à chaque enfant dès son arrivée jusqu'à 8h30. Il est en général composé de céréales, lait, jus d'orange etc. Les parents des enfants des groupes Oursons peuvent aussi apporter un biberon qu'ils prendront durant ce temps. Les parents des enfants du groupe des Poussins doivent apporter les biberons de lait pour la journée.

Le repas de midi se prend dès 11 heures, autour de la petite table dans la salle de vie, pour les enfants les plus âgés **du groupe des Poussins**.

Il se prend dans la salle à manger pour tous les enfants des groupes Oursons, Koalas et Ecureuils.

Pour les **groupes des Oursons et Koalas**, il commence aux environs de 11h20 et se termine vers 11h50.

Pour les **groupes des Ecureuils**, il commence entre 11h30 et 12h, et se termine entre 12h10 et 12h40 (en fonction des locaux de chaque site).

Le prix du repas est compris dans le prix de pension. Les menus pour la semaine sont affichés dans les halls d'entrée sur le panneau d'information. Le Colibri prend en considération toutes les allergies ou tout régime alimentaire particulier (avec certificat médical). Chaque parent doit l'annoncer à l'éducateur(trice) de référence de son enfant.

Le goûter est offert par la garderie. Le matin, entre 9h30 et 10h30, horaire différent suivant les groupes. Il est composé de différents fruits.

L'après-midi, entre 15h et 16h30, il est composé de fruits, biscuits, produits laitiers et autres (pain, chocolat, céréales...).

Matin comme après-midi, la boisson servie est de l'eau, ou des tisanes pour les plus petits. Pour les anniversaires d'un enfant, un sirop pourra aussi être proposé.

Dans les groupes des Oursons, Koalas et Ecureuils, la sieste a lieu de 12h30 à 14h-14h30. Les enfants qui ne font plus de sieste (groupe Ecureuils) seront invités à se reposer ou à s'adonner à des activités calmes.

Dans le groupe des Poussins, tous les enfants vont en sieste ; celle-ci est adaptée en fonction des besoins personnels de chacun, et pour certains à plusieurs reprises dans la journée.

## **7. Absences**

Toute absence prévisible, que ce soit pour un ou plusieurs jours, doit être signalée à l'avance à l'équipe éducative (feuille à disposition). Ces absences ne donnent droit à aucune réduction et ne peuvent pas être remplacées.

Des permutations ne sont possibles **qu'à titre exceptionnel** et si les effectifs le permettent.

Lorsqu'un enfant est malade, les parents sont priés d'informer la garderie avant 9h00 du matin.

## **8. Période d'adaptation**

Pour que l'enfant puisse se sentir en confiance, s'adapter à un nouvel environnement et vivre la séparation le mieux possible, l'adaptation est progressive et planifiée avec l'éducateur(trice).

**Pour les groupes des Poussins :** Dans un premier temps, le parent et l'enfant sont accueillis, lors d'un entretien personnalisé, afin de faire connaissance, et partager toute information concernant l'enfant. Lors de ce premier contact d'une durée d'une heure trente environ, l'intégration de l'enfant est planifiée sur 10 jours, soit deux semaines, voire plus si nécessaire. Tant que l'enfant est allaité, l'allaitement peut se faire durant cette période d'adaptation, dans une des salles de la nurserie. Sa mère peut continuer ensuite à venir l'allaiter une fois par jour, mais pas au-delà de l'âge de 9 mois. Dès cet âge, et jusqu'au sevrage, les éducateurs(trices) donnent à l'enfant, le lait maternel apporté le matin à la crèche, dans des petits sacs hermétiques

### **Pour les groupes des Oursons, Koalas, et Ecureuils :**

Il est demandé aux parents de rester avec leur enfant le premier jour afin de découvrir avec lui la vie au sein du petit groupe. Ce moment permet aussi aux parents et à l'éducateur (trice) de référence d'échanger toute information utile concernant l'enfant, le déroulement de la journée, planifier l'adaptation, etc.

**Dans les 3 groupes sur deux semaines,** durant 10 jours, l'enfant a la possibilité de venir à différents moments de la semaine, voire plus si cela s'avère nécessaire, avant de venir uniquement les jours où il est inscrit. Un planning est instauré avec l'éducateur (trice) de référence à la prise de contact, soit le premier jour où l'enfant est accueilli.

## **9. Habillement et effets personnels de l'enfant**

Afin de faciliter la vie quotidienne des enfants et de l'équipe éducative, les parents veillent à ce que leur enfant soit habillé de façon pratique et adaptée à la vie en collectivité.

Les enfants sortant par tous les temps, ils ont besoin d'avoir à disposition, selon la saison : casquette ou chapeau, manteau de pluie et bottes en caoutchouc, habits de neige, bonnet, écharpe, moufles, bottes d'hiver.

**Les pampers sont fournis par le Colibri dans les 4 groupes.**

Chaque enfant doit avoir **une paire de pantoufles** qui reste à la garderie, **avec son nom noté dessus**. Celle-ci est rangée, soit dans son petit casier individuel, soit dans son petit sac et suspendu au crochet de l'enfant (différence suivant les lieux et groupes).

**Pour le groupe des Poussins :**

Un change complet est à laisser à la nurserie à disposition de l'équipe éducative. Il est à renouveler au fur et à mesure que l'enfant grandit.

**Pour le groupe des Oursons :**

Un change complet est à laisser dans le sac accroché au vestiaire.

**Pour les groupes des Koalas et des Ecureuils :**

Si un enfant doit être changé, il lui sera prêté des habits du Colibri à rendre propres à la garderie.

Chaque enfant, s'il en possède un, est invité à amener son « doudou » au Colibri, objet qui lui permet de faire la transition entre la maison et la garderie, et ainsi se sentir rassuré. Il peut aussi apporter une lolette s'il en a une. Il est demandé qu'elle soit rangée dans une petite boîte en plastique, style tupperware, sur laquelle est noté au feutre **indélébile le nom de l'enfant**.

**Au Colibri, les jeux et jouets étant déjà nombreux, chaque enfant est invité à ne pas apporter de jouets personnels de la maison. Toutefois, et d'une manière exceptionnelle, il pourra venir au Colibri, avec un jouet personnel, pour le présenter à ses copains, mais ne pourra pas jouer avec.**

**Le port de bijoux** (par exemple chaînettes, bracelets, boucles d'oreilles etc.) **par les enfants est fortement déconseillé**. Il en est de même pour le collier d'ambre porté par certains bébés. En mettant un bijou à leur enfant lorsqu'il vient à la crèche, les parents prennent le risque de le perdre ou de l'endommager, ou bien encore de blesser un de leurs pairs.

Le Colibri décline toute responsabilité en cas de perte, vol, détérioration d'effets personnels ou accident causé par le port d'un bijou ou un collier d'ambre. Lors du premier entretien avec l'éducateur (trice) de référence, le parent remplira une décharge si son enfant porte un collier d'ambre.

**Trottinettes et Jeux de l'extérieur :**

Le Colibri met à disposition des enfants des trottinettes, vélos, tracteurs etc..... pour les temps de jeu dans le jardin. Chaque parent est invité à apporter un casque « personnel » pour son enfant avec le nom de l'enfant inscrit dessus, s'il estime, que celui-ci est nécessaire. Le Colibri décline toute responsabilité en cas de chute sans un casque.

**10. Santé – Maladie – Accidents**

Le Colibri accueille des enfants **en bonne santé**, aptes à participer à la vie habituelle et aux activités proposées. L'équipe éducative ne peut donc accepter de consignes particulières de la part des parents (celle de ne pas permettre à l'enfant de sortir, par exemple), exception faite de régimes alimentaires découlant de raisons médicales ou éthiques.

En complément au paragraphe 7, Hygiène et Santé, du règlement du RAT, nous précisons que si un médicament doit être donné pendant le temps de garderie, les parents y **inscrivent le nom de l'enfant ainsi que la posologie**, et en expliquent avec précision l'utilisation à l'équipe éducative. Ils remplissent et signent un formulaire prévu à cet effet. Les éducateurs(trices) n'administrent pas de suppositoires, **sauf pour les enfants du groupe des Poussins, et dans une situation d'urgence**.

Lors de l'adaptation de l'enfant, à la prise de contact, l'éducateur(trice) de référence invite le parent à prendre connaissance **du formulaire qui l'informe de l'attitude que l'équipe éducative adoptera si un enfant a de la température (38 degrés 5), et des produits pharmaceutiques qui sont utilisés au Colibri, pour la température, les soins de la peau, en cas de piqûres, ou saignement de nez, en cas de blessures ou brûlure etc...**

Cette feuille doit être **datée et signée par le parent** au cours de l'adaptation de l'enfant.

Les parents peuvent donc être amenés à venir chercher leur enfant dans les meilleurs délais, si la santé de celui-ci se dégrade. **Ils s'engagent à être atteignables à toute heure de la journée.** En conséquence, ils informent la direction ou l'équipe de tout changement, que ce soit : adresse, téléphone, travail... En cas d'absence ou d'urgence, ils délèguent leur pouvoir à la direction ou à l'équipe éducative en fonction.

En matière de maladies contagieuses, transmissibles et nécessitant une éviction temporaire, le Colibri se base sur le document élaboré par un groupe de travail constitué de médecins issus de tous les cantons romands et du Tessin, tous experts en pédiatrie, intitulé : « recommandations romandes d'éviction (pré) scolaire pour maladie transmissible » (**copie à disposition des parents sur demande**).

Le Colibri Vernay et le Colibri Eikenøtt peuvent aussi faire appel au médecin référent du Colibri qui est le **Dr. Robert Mally**, pédiatre, chemin de la Louve 1 à Gland.

**En cas d'urgence**, tout en avertissant les parents dans la mesure du possible, l'équipe éducative prend l'initiative de consulter le Dr. Mally, qui se déplacera au Colibri pour consulter l'enfant ; ou bien l'équipe éducative se **rendra en taxi** avec l'enfant au cabinet du Dr. Mally si celui-ci ne peut pas se déplacer. Dans le cas extrême, l'équipe éducative contactera rapidement le **service ambulance 144** ou le **service des Urgences**.

Les frais qui en résultent, médicaux ou autres, sont à la charge des parents.

## **11. Prévention**

L'équipe éducative est ouverte à toute collaboration en vue d'apporter une aide et un soutien aux parents et aux enfants.

Pour ce faire, elle collabore volontiers avec les divers services médico-pédagogiques de la région (logopédiste, psychologue, psychothérapeute, etc.)

Elle peut aussi faire appel à ces services pour obtenir des conseils, mais en aucun cas, ne fait intervenir un spécialiste auprès d'un enfant **sans l'accord préalable de ses parents.**

Elle peut aussi être amenée à dénoncer une situation de maltraitance à l'OAJE.

## **12. Passages d'un groupe à l'autre**

Les passages d'un groupe à l'autre se font d'une manière générale deux fois par année en janvier et en août. Il peut arriver, que des passages soient organisés à d'autres moments durant l'année.

- A) Le passage du **groupe des Poussins au groupe des Oursons** se fait **entre 18 mois et 2 ans** en fonction du développement personnel de l'enfant et des effectifs dans les deux groupes.
- B) Le passage du groupe des **Oursons au groupe des Koalas** se fait **entre 2 ans et 2 ans ½** en fonction du développement personnel de l'enfant et des effectifs dans les groupes.
- C) Le passage du groupe des **Koalas au groupe des Ecureuils** se fait **entre 3 ans et 3 ans ½**.



Dans chacun des groupes, durant deux semaines, l'enfant est accompagné par un(e) éducateur (trice) dans son nouveau groupe, et passe ensuite 2 heures chaque matin ou chaque après-midi (en fonction de sa fréquentation) seul avec ses pairs, dans le nouveau groupe.

Pour chaque enfant, un entretien de passage est proposé aux parents. Lors de celui-ci, l'éducateur (trice) de référence du groupe fait un bilan, et le (la) futur(e) éducateur (trice) de référence présente les caractéristiques du prochain groupe.

### **13. Sorties et promenades**

Dans le but d'encourager la découverte et la connaissance du monde extérieur, des sorties hors de l'enceinte de la garderie sont parfois organisées. Ces sorties peuvent se faire à pied mais aussi avec un moyen de transport adapté aux enfants, en fonction du groupe et de l'âge de l'enfant. Si c'est le cas, une circulaire donne toujours l'information au préalable aux parents, qui signent une autorisation pour leur enfant.

### **14. Photos – Vidéos**

Dans le but d'informer les parents ou pour des raisons professionnelles internes, les éducateurs (trices) peuvent faire des enregistrements audio, vidéo ou des photos. Ces documents ne sortent pas de l'institution et ne sont pas communiqués à l'extérieur.

Lors des anniversaires, deux photos de l'enfant fêté, sont collées dans **son petit classeur individuel**, en souvenir de ce moment vécu. Pour d'autres occasions, fête du Colibri, lors de thèmes, lors de sorties, des photos peuvent être faites, et être aussi collées dans celui-ci.

Chaque enfant du groupe Ecureuils qui quitte le Colibri pour entrer à l'école, reçoit ce petit classeur personnel lors de la **fête des promotions qui a lieu en fin d'année scolaire**.

Par ailleurs, un panneau photos est présenté aux familles dans les 4 groupes. Les parents peuvent acheter la photo « souvenir » d'un instant au Colibri, au prix de Fr. 1.-

### **15. Modifications de fréquentation**

Pour toute modification de fréquentation, **une demande doit être faite par écrit** (feuille à disposition) auprès de la Directrice du site **avant le 15 du mois en cours** pour que le changement puisse prendre effet pour la fin du mois suivant. Selon les disponibilités, la demande **sera ou non acceptée**. Si la réponse est favorable, la facture du mois à partir duquel le changement prend effet fera office de confirmation et de modification de contrat, toutes les autres conditions du contrat initial restant valables.

### **16. Divers**

Le Comité de la Crèche-Garderie Le Colibri se réunit en principe une fois par mois. Celui-ci se réserve le droit de modifier ou de faire exception à l'un des articles du présent règlement.

### **17. Le Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT) et son règlement**

Les deux structures de la Crèche-Garderie « Le Colibri » sont intégrées au RAT. Le RAT a édicté un règlement qui définit les points à observer par toutes les structures du réseau. Notre règlement est un complément à celui du RAT qui est à la disposition des parents sous forme imprimée ou sur le site Internet du RAT [www.reseautoblerones.ch](http://www.reseautoblerones.ch). En plaçant leur enfant à la Crèche-Garderie Le Colibri, le/les parent(s) accepte(nt) le présent règlement ainsi que celui du RAT.

## **18. For juridique**

Pour tous les conflits qui pourraient découler de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution du présent règlement entre le représentant légal et la structure, les parties font élection de domicile attributif de For et de Juridiction exclusive au Greffe du Tribunal d'Arrondissement de La Côte à Nyon.

## **Composition du Comité de l'Association Le Colibri**

**Présidente : Laure GARCIA**

**Vice-président : Michel CRAUSAZ**

**Secrétaire : Maya MAGNENAT**

**Membres : Stéphane BRANDT**

**Déléguée de la Municipalité de Gland :  
Christine GIROD**

### **Hors Comité**

**Comptabilité : Fiduciaire Gérard SICURANZA**

**Directrice Générale**

**Madame Brigitte BESSET**

**Responsable de site**

**Amandier**

**Madame Elodie Jeanneret**

**Vernay**

**Madame Ira Banchieri**

**Eikenott**

**Madame Kosovare Hasani**

**Assistante administrative Vernay et Amandier**

**Madame Isabelle PEPE**

**Assistante administrative Eikenøtt**

**Madame Sylvie DIETRICH**